 La prière de salutation de la mosquée pendant le prêche du vendredi.

وَعَنْ جَابِرٍ -رَضِيَ اللهُ عَنهُ- قَالَ: « دَخَلَ رَجُلٌ يَوْمَ الجُمُعَةِ، وَالنَّبِيُّ – 371
-صلى الله عليه وسلم- يَخْطُبُ، فَقَالَ: صلَّيْتَ؟ قَالَ: لاَ، قَالَ: قُمْ فَصَلِّ رَكْعَتَيْنِ ».
مُتَّفَقٌ عَلْيهِ

371 -⏪ Jâbir رضي الله عنه rapporte : « Un homme entra dans la mosquée alors que le Prophète ﷺ prononçait le prêche du vendredi. Il lui demanda : « As-tu accompli la prière ? – Non. – Alors lève-toi et accomplis deux unités de prière. » ⏩ [Sahih] (1)

ENSEIGNEMENTS DU HADITH :

1- La recommandation d'accomplir la prière de salutation de la mosquée puisqu'elle a été préférée à l'écoute du prêche et que le Prophète ﷺ l'a commandée, alors qu'il était occupé à adresser son prêche.

2 – Le hadith indique en apparence l'obligation, mais la majorité des savants a considéré que ce n'était qu'une recommandation et un encouragement, car le Prophète ﷺ a dit à celui qui enjambait les gens [pour se rapprocher lors de la prière du vendredi] : « Assieds-toi, car tu as mal agi. » (2) et il ne lui a pas ordonné de prier. Aussi, lorsque le Prophète ﷺ enseigna à un homme les piliers de l'islam, il mentionna

les cinq prières obligatoires et pas la prière de salutation de la mosquée. [Ceci dit, l'avis énonçant l'obligation d'accomplir la prière de salutation de la mosquée est un avis très fort, et celui qui la délaisse s'expose au péché, car l'ensemble des Textes mentionnés pour prouver la simple recommandation [et non l'obligation] sont discutables. De plus, le Prophète ﷺ a dit : « Lorsque l'un d'entre vous entre à la mosquée, qu'il ne s'assied pas avant d'avoir accompli deux unités de prière. »
(3), ce qui est général] (4).

3 – L'assise de courte durée n'interdit pas d'accomplir la prière de salutation de la mosquée, car l'homme s'est assis un court moment puis s'est levé pour accomplir la prière.

4 – La permission pour l'imam de s'adresser à un fidèle durant le prêche.

5 – Le Prophète ﷺ n'agrée pas l'erreur, et il l'indique au moment où elle survient.

6 – On n’accomplit pas plus de deux unités de prière pour la salutation de la mosquée pendant le prêche, car il faut se taire et écouter le prêche. De même, en dehors du prêche, la salutation de la mosquée est constituée de deux unités de prière, et ce qu’on peut accomplir par la suite sera une prière surérogatoire non spécifique.

7 – Les savants ont divergé quant à savoir si celui qui entre dans la mosquée, alors que l’imam prononce son prêche, devait s’asseoir ou accomplir deux unités de prière. An-Nawawî a dit en commentaire de ce hadith : « C’est un Texte qu’on ne peut contester par des interprétations [improbables] ; et je ne pense qu’un savant auquel il parvient et qui le croit authentique puisse s’y opposer. » Le Prophète ﷺ s’est adressé spécifiquement à cet homme, mais la règle s’applique à tous. Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah a dit : « Il n’y a rien dans les Textes qui ne s’applique qu’à un individu en particulier, mais cela s’applique à lui en raison de son état et tous ceux qui lui ressembleront en cela, car les individus sont égaux devant Allah ﷻ. » Ceci en dehors du

Prophète ﷺ, car il est des choses qui lui sont spécifiques en raison de sa prophétie, même si le principe de base est que les Textes s'appliquent à tous.

8 – Le hadith appuie la pratique de la prière de salutation de la mosquée, et il est dit dans un autre hadith : « Accomplis rapidement deux unités de prière. » (5) C'est-à-dire légères, mais avec quiétude, comme les deux unités de prière surérogatoires de l'aube.(6)

📚**Source: [Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ع asqalânî avec les commentaire de cheikh عAbd Allah Al-Bassam agrémenté d'enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-عUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 449 – 450 volume 1 (Éditions Tawbah)]**📚

(1) Al-Bukhârî (930) et Muslim (875).

(2) Ibn Mâjah (923).

(3) Al-Bukhâtî (444) et Muslim (714).

(4) Fath Dhi-l-Jalâl wa-l-Ikrâm (5/59).

(5) Muslim (875).

(6) Al-Ifhâm, (1/239).